

MAIRIE
LE POIRE SUR VELLUIRE

3 RUE PIERRE BALLARD

85770 LE POIRE SUR VELLUIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU Mardi 12 septembre 2017

Président :

Alain REMAUD

Secrétaire(s) de séance :

Élisabeth DIEDRICH

Présents :

Alain REMAUD - Philippe LECOINTE - Alain BENETEAU - E.DIEDRICH - M.RAMBAUD - S.MANSEAU - M. DE OLIVEIRA - F.THENAISSIE - J.M OLLIVIER - P.BICHE - C.POUVREAU

Absents :

M.HAPIOT (pouvoir à J-M OLLIVIER) - X.GRILLO (pouvoir à A.REMAUD) - C.VEILLON

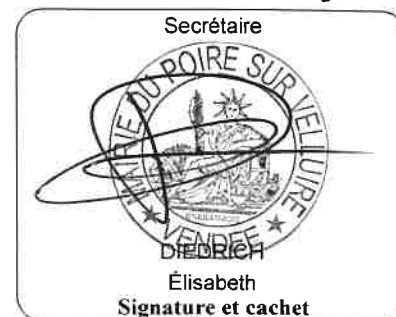
Le Conseil Municipal:

- autorise le Maire à déposer un dossier d'exonération temporaire de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de la Commune situées en zones humides. A l'unanimité.
- Autorise le Maire à signer les conventions avec SYDEV concernant l'éclairage mairie+école et le cheminement piéton route du Langon - coût total : 5864.00 €. A l'unanimité.
- Vote les tarifs suivants :
 - Jardin du Souvenir : 70 € la plaque pour 30 ans pour une personne avec Nom/Prénom/Année de naissance/Année de décès.
 - Cavurnes : 600 € l'emplacement pour 30 ansA l'unanimité.
- Autorise le Maire à signer le nouveau contrat 2018/2021 concernant l'assurance statutaire du Personnel. A l'unanimité.
- vote un montant de 16 € pour l'OGEC concernant le remboursement de 4 repas au 14 juillet 2017. Pour : 11 Abstention : 1 Contre: 1
- Autorise le Maire à signer une convention pour l'aménagement latéral Route du Langon avec le Conseil Départemental de la Vendée pour la durée de vie de l'ouvrage. A l'unanimité.
- décide de transmettre le courrier concernant le téléthon aux écoles.
- décide qu'un courrier soit envoyé à l'avocat concernant le terrain de Mr et Mme AUGER Patrice dans le cadre du PLU.
- est informé que l'enquête publique pour la mise à jour du schéma d'assainissement collectif aura lieu en même temps que celle du PLU.
- donne son accord pour un écrémage à la bibliothèque.
- ne donne pas une suite favorable à une demande d'apprentissage concernant un BTS GPN (Gestion Protection Nature).

Pour extrait :

En Mairie, le 19/09/2017

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.



- Décide de ne pas modifier les tarifs assainissement collectif. A l'unanimité.
- Est informé de la transformation du local de la pharmacie en logement locatif, de la réunion des deux conseils (Le Poiré/Velluire et Velluire) le 26/09/2017 à 19h30 au Poiré-sur-Velluire, concernant la réunion du SYCODEM, de la mise ^{en place} de la redevance incitative au 01/01/2018 pour le bac ordures ménagères, le bac jaune restant non payant et de l'accès à la déchetterie à partir de 2018 entre 6 et 10 fois l'année.
- Reste défavorable au passage du bus le mercredi midi pour le centre de loisirs.